

**Réponse de la Municipalité**  
**à l'interpellation de M. Henri Klunge**  
**déposée le 20 septembre 2016**

**« Psy payé, sachons prioriser »**

**Rappel de l'interpellation**

« Nous apprenions par voie de communiqué de presse, le 5 septembre dernier, que la ville de Lausanne allait faire un week-end de prévention et de sensibilisation sur l'utilisation des écrans chez les jeunes de six à dix ans. Ceci, dans le cadre de sa campagne « *Ecran Total* ».

Les plus jeunes de nos concitoyens ont toujours connu les écrans de manière bien plus présente que les générations précédentes. Bon nombre de parents n'hésitent d'ailleurs pas à mettre leurs enfants derrière un écran pour les calmer un moment.

Ces comportements génèrent parfois des attitudes problématiques chez les jeunes enfants, et il est important d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Sous cet angle, l'objectif et les effets prévisibles de la campagne « *Ecran Total* » sont bons et ce genre d'action doit être encouragé.

Le 8 septembre dernier, un article du *24 heures* nous apprenait que la Municipalité de Lausanne avait créé un fonds de CHF 30'000.- pour payer des séances de psy aux enfants ayant le comportement le plus problématique. Toujours selon l'article, nous apprenions que ce fonds doit financer une dizaine de séances pour environ 100 enfants, soit environ 1000 séances.

Il faut être conscient que dans la situation financière actuelle de la commune de Lausanne, chaque dépense doit être faite avec une grande vigilance et en faisant attention à la priorisation des problèmes et de leurs solutions. De plus, il est important de ne pas faire d'ingérence dans la vie privée des familles et de l'éducation donnée par les parents à leurs enfants ».

**Préambule**

Dans le cadre des actions de prévention « *Ecran total* » mises en place en 2016 par la Municipalité de Lausanne et pilotées par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, le comité de pilotage et le groupe d'experts ont constaté qu'il existe plusieurs acteurs en matière de prévention primaire et secondaire (c.f. réponse à la question 6). En revanche, ils notent un manque sévère de ressources en matière d'intervention pour les familles mises en difficulté par cette problématique.

Les structures communales et cantonales, associatives et privées, issues des domaines de la pédagogie, de la santé ou de la sécurité se concentrent principalement sur des mesures de prévention primaire (tout public) et secondaire (public cible selon l'âge ou autre spécificité) et font un immense travail d'information et de sensibilisation.

Ces partenaires ne savent pas où orienter les familles et/ou les jeunes qui sont victimes de mésusage des écrans. Les services de psychologie scolaire du canton de Vaud n'ont pas comme mandat de couvrir ce type d'intervention qui relève du domaine extrascolaire selon l'office cantonal en charge.

Les organismes spécialisés dans le traitement des addictions ne ciblent pas spécifiquement la dépendance aux écrans des mineurs. Les consultations privées ne proposent généralement pas une intervention familiale ou en groupe, qui paraît particulièrement pertinente pour cette problématique. La constitution d'un fonds permet d'une part des interventions spécialisées en collaboration avec des partenaires externes, et assure d'autre part un système souple et contrôlé. Le cadre financier est garanti, la pertinence de l'intervention est contrôlée par le Service de psychologie scolaire, et l'ampleur du dispositif s'ajuste précisément à la demande.

### **Réponse aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

#### ***Question 1 : Comment le fonds spécial a-t-il été provisionné ?***

Le fonds est alimenté par un montant unique de CHF 30'000.- en 2016, issu du budget du Secrétariat général de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, dans le cadre de l'action de prévention « Ecran total ».

Le fonds pourra recevoir d'autres sommes provenant de partenaires publics (Lausanne région, Etat de Vaud, Confédération) ou de partenaires privés (associations ou fondations).

#### ***Question 2 : Selon quels critères seront désignés les bénéficiaires de ces séances ?***

Ce fonds permet d'offrir aux familles lausannoises des consultations spécialisées pour répondre à deux besoins spécifiques : des groupes de paroles (parents, adolescents, enfants) sur la thématique des écrans et des consultations psychologiques ponctuelles (individuelles et/ou familiales) autour de la question des écrans dans le but de rétablir une utilisation saine et de réhabiliter le climat familial. L'ampleur de la réponse pour les deux besoins spécifiques est estimée respectivement et par cas à une dizaine de séances en groupe de parole et cinq consultations ponctuelles au maximum.

Ainsi, les demandes qui sortent du champ de la problématique des écrans ou celles qui nécessitent des prises en charge thérapeutiques différentes, de moyenne ou longue durée, seront adressées au réseau de soin existant.

#### ***Question 3 : D'après les informations du 24heures, une séance coûterait CHF 30.-. Les psychologues ont-ils baissé fortement leurs tarifs, le fonds est-il largement sous-estimé ou les chiffres lus dans la presse sont-ils éronnés ?***

Ni l'article de 24 Heures du 8 septembre, ni celui du 20 minutes qui reprend les informations du premier ne mentionnent de coût par séance. Ni la Municipalité, ni la Direction en charge n'ont mentionné de coût car ils ne sont pas encore définis. En effet, le contrat de prestations avec les psychologues externes appelés à intervenir en la matière n'est pas finalisé. Les tarifs seront négociés en tenant compte de nombreux facteurs (séance individuelle, familiale, de groupe, un ou deux thérapeutes, rôle préalable de la Ville comme porte d'entrée de la prestation, locaux, etc.) mais correspondront au prix du marché.

#### ***Question 4 : L'accord des parents sera-t-il nécessaire pour qu'un enfant puisse profiter de cette offre ?***

Oui. Aucune prestation ne sera délivrée aux mineurs sans l'autorisation du représentant légal.

#### ***Question 5 : En admettant que les chiffres avancés dans la presse soient justes, ne faut-il pas faire payer ces séances à CHF 30.- aux parents ou tout du moins les faire participer financièrement ?***

Aucun coût n'a paru dans la presse, seuls les commentaires des lecteurs mentionnent des éléments erronés. Le choix a été fait d'offrir ces prestations à la population lausannoise dont le besoin est avéré.

Une participation financière, même restreinte, réduirait l'accès à ces prestations aux familles défavorisées.

**Question 6 : Pourquoi un fonds a-t-il été créé pour cette dépendance et non une autre ? Cela vient-il d'une étude, d'une requête d'un service social ou de parents ou autre ?**

Comme évoqué dans le préambule, plusieurs acteurs de terrain attestent de ce manque dans la chaîne des prestations en lien avec une consommation problématique des écrans.

Les services de psychologie scolaire du canton de Vaud n'ont pas comme mandat de couvrir ce type d'intervention qui relève du domaine extrascolaire selon l'office cantonal en charge.

Les services ou partenaires existants (brigade de la jeunesse, service cantonal de pédopsychiatrie, pédopsychiatres ou psychologues privés), confrontés à des requêtes individuelles et familiales d'intervention, sont peu outillés face à cette problématique spécifique.

L'association Action innocence se focalise essentiellement sur les contenus Internet et délivre des prestations primaires et secondaires. Pro Juventute et Ciao assurent avec compétence des services de répondeur téléphonique et informatique.

De plus, les spécialistes du domaine qui peuvent recevoir, conseiller et aider les familles à retrouver un climat familial serein autour des écrans sont peu identifiés.

**Question 7 : Quelle est la politique générale en la matière ? Y a-t-il d'autre fonds identique ou est-ce un cas isolé ?**

Les effets et les conséquences de la surconsommation des écrans deviennent des enjeux de santé publique. Le canton de Vaud, via l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (unité PSPS du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) est en réflexion et en analyse des besoins et des ressources.

Mais le lien avec les addictions et les dépendances fait débat tant scientifiquement que cliniquement. Le Centre du jeu excessif (qui dépend du département de psychiatrie du CHUV) se concentre sur l'addiction aux jeux de hasard et d'argent et donc sur la population adulte.

A Genève, la Fondation Phénix active depuis 25 ans dans les dépendances et Carrefour addiction dont fait partie l'association Rien ne va plus considère la problématique des écrans rattachée à celle des dépendances et offrent une large palette de prestations médico-sociales.

L'action lausannoise se veut initiatrice et novatrice en proposant avant tout des groupes de parole thérapeutiques aux jeunes et à leurs familles. A la Ville de Lausanne, aucun autre fonds ne traite de près ou de loin cette problématique. Le comité du fonds veillera d'ailleurs à ce que des partenaires institutionnels publics ou privés prennent ensuite en charge cette problématique.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 20 octobre 2016.*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin





# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** interpellation  
**Titre :** Psy payé, sachons prioriser.  
**Initiant-e(-s) :** Henri Klunge

---

Nous apprenions par voie de communiqué de presse, le 5 septembre dernier, que la ville de Lausanne allait faire un week-end de prévention et de sensibilisation sur l'utilisation des écrans chez les jeunes de 6 à 10 ans. Ceci, dans le cadre de sa campagne « *Ecran Total* ».

Les plus jeunes de nos concitoyens ont toujours connu les écrans de manière bien plus présente que les générations précédentes. Bon nombre de parents n'hésitent d'ailleurs pas à mettre leurs enfants derrière un écran pour les calmer un moment.

Ces comportements génèrent parfois des attitudes problématiques chez les jeunes enfants, et il est important d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Sous cet angle, l'objectif et les effets prévisibles de la campagne « *Ecran Total* » sont bons et ce genre d'action doit être encouragé.

Le 8 septembre dernier, un article du *24 heures* nous apprenait que la Municipalité de Lausanne avait créé un fonds de CHF 30'000.- pour payer des séances de psy aux enfants ayant le comportement le plus problématique. Toujours selon l'article, nous apprenions que ce fonds doit financer une dizaine de séances pour environ 100 enfants, soit environ 1000 séances.

Il faut être conscient que dans la situation financière actuelle de la commune de Lausanne, chaque dépense doit être faite avec une grande vigilance et en faisant attention à la priorisation des problèmes et de leurs solutions. De plus, il est important de ne pas faire d'ingérence dans la vie privée des familles et de l'éducation donnée par les parents à leurs enfants.

C'est pourquoi l'interpellateur souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Comment le fonds spécial a-t-il été provisionné ?
  2. Selon quels critères seront désignés les bénéficiaires de ces séances ?
  3. D'après les informations du *24 heures*, une séance coûterait CHF 30.-. Les psychologues ont-ils baissé fortement leurs tarifs, le fonds est-il largement sous-estimé ou les chiffres lus dans la presse sont-ils éronnés ?
-

# Conseil communal de Lausanne

---

4. L'accord des parents sera-t-il nécessaire pour qu'un enfant puisse profiter de cette offre ?

5. En admettant que les chiffres avancés dans la presse soient justes, ne faut-il pas faire payer ces séances à CHF 30.- aux parents ou tout du moins les faire participer financièrement ?

6. Pourquoi un fonds a-t-il été créé pour cette dépendance et non une autre ? Cela vient-il d'une étude, d'une requête d'un service social ou de parents ou autre ?

7. Quelle est la politique générale en la matière ? Y a-t-il d'autre fonds identique ou est-ce un cas isolé ?

---

Lausanne, le 20 septembre 2016

L'initiant:



Henri Klunge, PLR

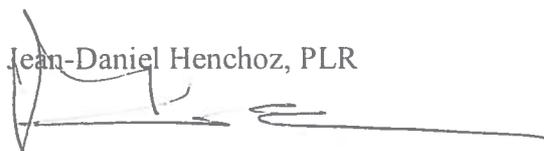


Françoise Longchamp, PLR

1



Pierre Éthénoz, PLR



Jean-Daniel Henchoz, PLR